

Arrêté de nomination d'un  
administrateur provisoire  
n°2024-209

**L'ADMINISTRATEUR PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE GRENOBLE  
ALPES,**

DIRECTION DES  
AFFAIRES  
JURIDIQUES ET  
INSTITUTIONNELLES

daji-direction @  
univ-grenoble-alpes.fr

Université Grenoble Alpes  
CS 40 700  
38 058 Grenoble Cedex 9

*Vu le code de l'Éducation,  
Vu le code de la commande publique,  
Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble  
Alpes,  
Vu l'arrêté DRAES n°2024-21 du 8 février 2024 portant désignation d'un administrateur provisoire à  
l'Université Grenoble Alpes,  
Vu la démission de la directrice Madame Marta RUIZ GALBETE.*

**ARRETE**  
-----

**ARTICLE 1 :**

Madame Christine VERDIER est nommée administratrice provisoire du service des langues (SDL).

**ARTICLE 2 :**

Cette nomination prend effet à compter de la date de publication du présent arrêté et jusqu'à l'élection d'une nouvelle direction.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès de l'administrateur provisoire de l'Université Grenoble-Alpes, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

**ARTICLE 4 :**

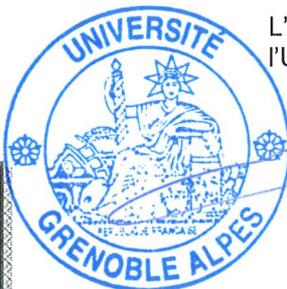
Le présent arrêté est soumis à publicité au sein de l'établissement. Il est également transmis au Recteur de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Chancelier des universités.

**ARTICLE 5 :**

Le Directeur général des services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 20 février 2024

L'administrateur provisoire de  
l'UNIVERSITE GRENOBLE ALPES



Jean-Christophe CAMART

Publié le : 21/02/2024

Transmis au Rectorat le : 21/02/2024